

A.

# PRESENTATION DU SITE

# I. LA SEUGNE, UN DES PRINCIPAUX AFFLUENTS DE LA CHARENTE

## I.1. PRESENTATION GENERALE DU SITE NATURA 2000

Le site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents » FR5402008 s'étend au sud-est de la région Poitou-Charentes, sur les deux départements de Charente-Maritime et Charente. Il concerne un total de 67 communes, 58 en Charente-Maritime, et 9 en Charente.

Il forme un vaste complexe alluvial qui englobe la plaine alluviale de la rivière Seugne et de ses principaux affluents comme le Medoc, le Trèfle, le Tâtre, le Pharaon, la Pimparade, en rive droite, la Maine, le Tort, la Laurençanne, en rive gauche.

Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau lents à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés peu accessibles à l'homme et bordés de forêts alluviales bien développées, à structure hétérogène.

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe. C'est l'un des plus importants sites de la région pour cette espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition en Europe occidentale. D'après les données bibliographiques, le site abrite aussi des habitats représentatifs des écosystèmes de vallée en région de plaine atlantique, dont certains sont d'intérêt communautaire : forêts alluviales, friches humides à hautes herbes, prairies. En dehors du Vison d'Europe, on trouve d'autres espèces d'intérêt communautaire comme la Loutre d'Europe, le Grand Rhinolophe, la Cistude d'Europe, ou la Rosalie des Alpes.

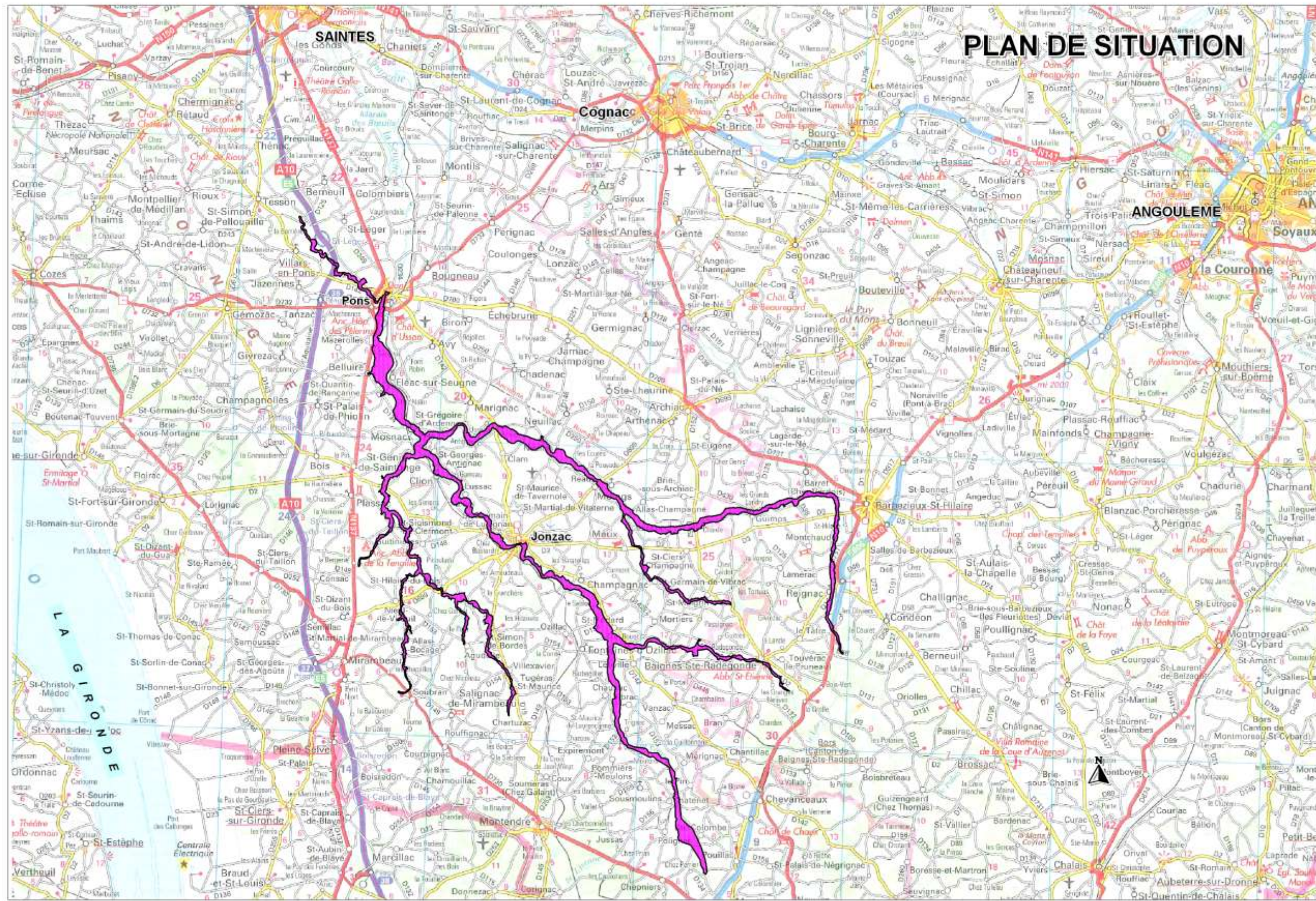
### **FICHE D'IDENTITE DU SITE**

**NOM** : Haute vallée de la Seugne, en amont de Pons et affluents.  
Site FR5402008 (N° 79)

**DEPARTEMENTS** : Charente-Maritime et Charente

**COMMUNES** : Agudelle, Allas-Bocage, Allas-Champagne, Baignes-Sainte-Radegonde, Barbezieux-Saint-Hilaire, Barret, Belluire, Berneuil, Brie-Sous-Archiac, Champagnac, Chatenet, Chaunac, Chepniers, Clam, Clion, Condeon, Fleac-Sur-Seugne, Fontaines-D'Ozillac, Guimps, Guitinières, Jazennes, Jonzac, Leoville, Lussac, Marignac, Merignac, Meux, Mirambeau, Moings, Montchaude, Montlieu-La-Garde, Mortiers, Mosnac, Neuillac, Neulles, Nieul-Le-Virouil, Ozillac, Le Pin, Polignac, Pommiers-Moulons, Pons, Pouillac, Reaux, Reignac, Rouffignac, Saint-Ciers-Champagne, Sainte-Colombe, Saint-Genis-De-Saintonge, Saint-Georges-Antignac, Saint-Germain-De-Lusignan, Saint-Germain-De-Vibrac, Saint-Gregoire-D'Ardennes, Saint-Hilaire-Du-Bois, Saint-Leger, Saint-Maigrin, Saint-Maurice-De-Tavernole, Saint-Medard, Saint-Sigismond-De-Clermont, Saint-Simon-De-Bordes, Soubran, Sousmoulins, Tatre, Tugeras-Saint-Maurice, Touverac, Vibrac, Villars-En-Pons, Villexavier.

**SUPERFICIE TOTALE INDICATIVE** : 3 790 ha en Charente-Maritime et 551 ha en Charente.



# PLAN DE SITUATION

## **I.2. LE CONTEXTE PHYSIQUE**

### **I.2.1. Le bassin versant de la Seugne**

La Seugne est un affluent rive gauche de la Charente. La superficie de son bassin versant est estimée à 98 000 ha dans sa globalité, dont 90% dans le département de la Charente-Maritime, et 10% dans celui de la Charente. Elle représente environ 10% de la surface du bassin versant global de la Charente.

La Seugne est la rivière la plus importante en linéaire dans le département de la Charente-Maritime. A vol d'oiseau, la rivière parcourt environ 80 km entre sa source à Montlieu-la-Garde et la confluence avec la Charente, en amont de Saintes.

La Seugne possède de nombreux affluents dont les plus importants sont le Trèfle et la Maine, qui confluent tous deux entre Saint-Georges d'Antignac et Mosnac.

La Seugne est une rivière artificialisée depuis plusieurs centaines d'années, qui possède de multiples bras et biefs liés à la présence de nombreux moulins. Le linéaire réel de la totalité du réseau hydrographique est donc très important (plus de 400 km).

Les deux principales agglomérations traversées par le cours d'eau sont Jonzac (sous-préfecture de Charente-Maritime), et Pons (chef-lieu de canton).

### **I.2.2. Le climat**

Le climat de cette partie du territoire est de type océanique tempéré. Les hivers sont doux et les étés chauds et secs. Le département de Charente-Maritime connaît le meilleur ensoleillement du littoral atlantique.

Situés à l'intérieur des terres, le sud-est de la Charente-Maritime et le sud-ouest de la Charente présentent une amplitude thermique et une pluviométrie plus importantes que la partie littorale du département de Charente-Maritime.

Les températures varient en moyenne de +5 °C en hiver à +20 °C en été. L'ensoleillement annuel estival est d'environ 2024 heures dans la région de Cognac (une vingtaine de km au nord-est de Pons).

La pluviométrie est élevée en automne et en hiver. Elle est de 950 mm/an en moyenne en Haute Saintonge.

Les orages sont fréquents à l'intérieur des terres, mais les vents dépassant les 60 km/h ne sont observés qu'une vingtaine de fois/an en moyenne.

### **I.2.3. La topographie et le relief**

Le bassin versant de la Seugne est caractérisé par des reliefs peu marqués et des altitudes relativement faibles, ne dépassant guère 120 m NGF dans les zones amont du bassin.

Les fonds de vallées du site Natura 2000 ont une altitude comprise entre 90 m et 10 m.

La naissance des reliefs est liée à la mise en place de déformations de l'écorce terrestre qui peuvent prendre la forme de failles ou de plis.

Dans la région, l'anticlinal de Jonzac et le synclinal de Saintes-Barbezieux encadrent une faille principale qui coupe la Seugne entre Pons et Jonzac selon une orientation sud-ouest – nord-est.

#### **I.2.4. La nature du sol et du sous-sol**

La Seugne et ses affluents sont installés sur des alluvions fluviales récentes constituées de limons sableux et de sables à petits galets et débris calcaires.

Ces alluvions récentes reposent, dans les régions de Pons et Jonzac, sur des formations calcaires datant du Crétacé supérieur (ère secondaire). Entre Jonzac et Barbezieux, les alluvions récentes reposent sur des sables kaoliniques et des argiles sableuses datant du Tertiaire. Enfin, dans la région de Montlieu-la-Garde (au sud-ouest de l'aire d'étude), les formations fluviales se sont établies sur des calcaires datant du Crétacé supérieur.

Les sols des vallées de la Seugne et de ses affluents sont plus ou moins tourbeux et hydromorphes. Dans les régions de Pons et de Jonzac, les terres de Champagne (ou « aubues ») se sont installées sur les formations calcaires. Ces sols sont surtout des rendzines typiques, riches en carbonates et en argile héritée du calcaire. Leur couleur est blanchâtre à grise, parfois noire et leur teneur en humus est faible. Les terres de Doucins installées entre Jonzac et Barbezieux sur les roches sablo argileuses sont constituées de sols argilo-limoneux. Ce sont des sols bruns acides plus ou moins lessivés.

Dans la région de Montlieu-la-Garde, sur les collines calcaires se sont installées des terres de Champagne. Il s'agit ici, de rendzines minces, peu évoluées, assez riches en carbonates et en argiles et de couleur grisâtre à blanchâtre.

#### **I.2.5. Les eaux souterraines**

Dans la région de Jonzac, l'aquifère principal est un réservoir de nappes superficielles du Santonien inférieur-Coniacien-Turonien. Cette nappe circule dans des fissures et chenaux au sein d'assises carbonatées propices à la karstification. La nappe est drainée par la Seugne et ses affluents. Cet aquifère principal se poursuit en profondeur.

Entre Jonzac et Barbezieux, les formations tertiaires sablo-argileuses ont permis la mise en place d'un réseau actif de drainage très ramifié et très dense. Il s'agit d'un ensemble très faiblement perméable et possédant peu de ressources en eaux souterraines. Il constitue une formation-relais pour l'alimentation des nappes sous-jacentes.

Les nappes aquifères profondes ont été détectées au Lias inférieur-Trias. Les grès du Trias ont d'assez bonnes propriétés de réservoir renfermant une eau assez faiblement minéralisée (source BRGM).

La plupart des aquifères superficiels sont en liaison avec le réseau hydrographique sur lequel ils possèdent un rôle régulateur.

Ils fournissent l'essentiel des écoulements des cours d'eau en été et tout prélèvement effectué dans ces nappes a des répercussions sur le débit des rivières.

Ces aquifères présentent également une forte vulnérabilité aux pollutions, principalement d'origine agricole (nitrates, pesticides).

### **I.2.6. Le réseau hydrographique**

La Seugne est un affluent rive gauche de la Charente avec laquelle elle conflue sur la commune de Gonds, une vingtaine de km au nord de Pons. La rivière prend sa source dans le département de la Charente-Maritime, au pied de la colline de Montlieu-la-Garde, au lieu-dit « les Jards ». Elle traverse un nombre important de communes dont Jonzac, Mosnac et Pons.

Elle draine un bassin versant total d'une superficie de 980 km<sup>2</sup> et de nombreuses sources latérales et petits ruisseaux viennent grossir ses eaux sur la totalité de son parcours. En amont de Pons, ses principaux affluents sont :

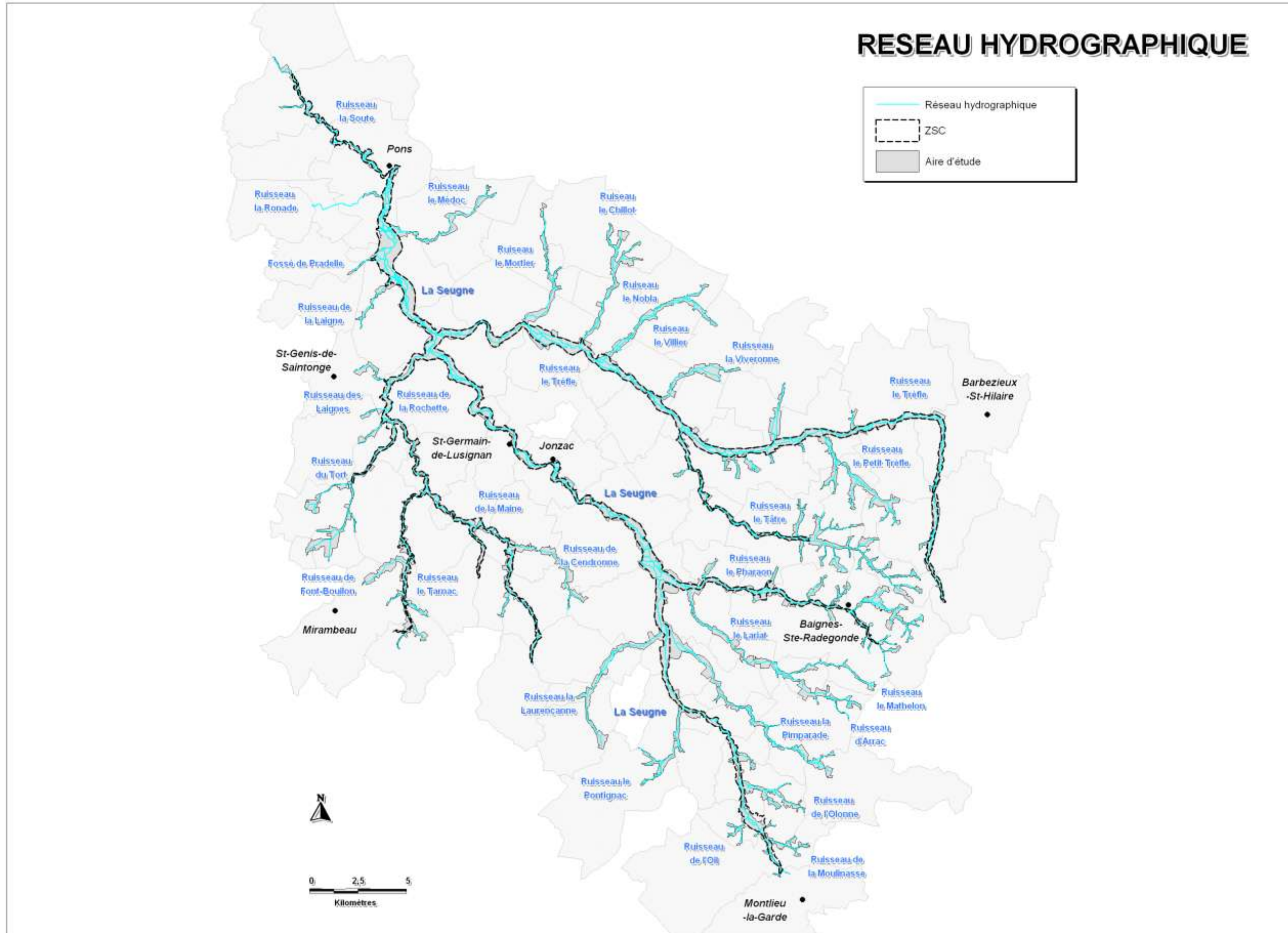
- en rive droite : le Pharaon, la Pimparade, le Trèfle (et son affluent le Tâtre), le Médoc,
- en rive gauche : la Maine (et ses affluents le Tort et le Tarnac), la Laurençanne, la Soute.

La Seugne présente un cours unique qui décrit de larges méandres de la source jusqu'à l'amont de Jonzac ; seuls de longs biefs de moulins et le réseau de drainage du fond de vallée divisent les écoulements. La configuration est identique pour ses principaux affluents, le Trèfle et la Maine. Puis, le cours se divise en de nombreux bras pour drainer une ancienne zone marécageuse.

Les cours de la Seugne et de ses affluents sont jalonnés d'un grand nombre d'ouvrages, essentiellement des systèmes hydrauliques d'anciens moulins, ainsi que des clapets de répartition.

La Seugne et ses affluents sont non domaniaux. L'entretien du lit incombe donc aux propriétaires. Néanmoins, sur la majorité des communes, cet entretien est délégué à des Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique.

# RESEAU HYDROGRAPHIQUE



### **I.3. LES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DE LA SEUGNE, DE LA CREATION DES MOULINS AUX AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES**

L'état actuel de la Seugne et de son lit majeur résulte en grande partie des aménagements successifs qui s'y sont déroulés. Deux d'entre eux ont plus particulièrement modifié l'état naturel du cours d'eau et de sa vallée :

- la création de moulins,
- les aménagements hydro-agricoles.

#### **I.3.1. La création de moulins**

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, on a connu jusqu'à 147 moulins sur les cours de la Seugne amont et de ses affluents ; environ 115 seraient encore présents aujourd'hui.

Selon leurs usages et leur fonctionnement, on distinguait trois types de moulins :

- les moulins à farine de blé et chanvre,
- les moulins à huile de noix et de tournesol,
- les scieries.

Ces moulins à eau étaient souvent « doublés » par des moulins à vent, aujourd'hui pour la plupart disparus ou en ruine (certains bien conservés et restaurés), installés sur les hauteurs. Ils fonctionnaient l'été lorsqu'il n'y avait pas assez d'eau dans la rivière, ce qui tend à montrer que les problèmes de quantité d'eau ne datent pas d'aujourd'hui.

La hauteur de chute des moulins à eau est généralement comprise entre 1 et 3 m ; leur construction s'accompagne de la création de plusieurs types d'ouvrages hydrauliques :

- ouvrages de répartition des débits en amont (seuils),
- canal d'aménée et de fuite sur lequel est implanté le moulin (bief),
- déversoir de trop-plein et son canal de fuite.

La Seugne est ainsi transformée en rivière à bras multiples, équipée de nombreux ouvrages de répartition.

Beaucoup de moulins ont disparu après la révolution industrielle, ceux qui ont survécu étant souvent en mauvais état.

Dépouillés de leurs machines, la plupart ont été transformés, après restauration, en résidences principales ou secondaires, hôtels-restaurants, gîtes... Des associations oeuvrent pour la restauration de ce patrimoine.

Les propriétaires ne connaissent généralement pas le règlement d'eau de leur moulin et ne savent pas comment, selon le régime hydraulique de la rivière, manœuvrer les vannes (les règlements d'eau, établis au XIX<sup>ème</sup> siècle, définissent le niveau légal de la retenue, le propriétaire étant tenu de lever les vannes de décharge pour maintenir les eaux du niveau légal).

Par ailleurs, depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, pendant la période estivale, certains arrêtés préfectoraux obligent les propriétaires à bloquer les ouvrages afin de maintenir un niveau d'eau dans la rivière.



### I.3.2. Les aménagements hydro-agricoles

A l'origine dominée par les prairies humides utilisées pour l'élevage bovin, la vallée de la Seugne a connu, comme beaucoup d'autres vallées, de profondes modifications dues à des aménagements lourds d'hydraulique agricole.

Créés progressivement à partir de la fin des années 1960, les Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique entreprennent d'importants travaux d'aménagement des cours d'eau et de leur lit majeur, visant un double objectif :

- assainir les terres pour permettre leur mise en culture,
- lutter contre les inondations.

Ces travaux sont de deux natures :

- modification de la morphologie des cours d'eau : approfondissement et rectification du lit mineur,
- remplacement d'anciens ouvrages de moulins (souvent seuils fixes en travers de la rivière) par des ouvrages mobiles autorisant un assainissement des terres.

La gestion des nouveaux ouvrages hydrauliques est alors confiée aux propriétaires de moulins, à des responsables communaux, ou à des éclusiers bénévoles.

Toutefois, tout le linéaire de cours d'eau de la Haute Seugne n'a pas fait fait l'objet de ces aménagements ; c'est le cas de linéaires importants, comme ceux de la Seugne moyenne (entre Jonzac et Pons), et de la Maine. Le tableau ci-après récapitule, par Syndicat, les aménagements réalisés.

Syndicat	Date de création	Nombre de communes	Travaux lourds réalisés
Laurençanne	Octobre 1967	5	oui
Seugne amont et Pharaon	Mai 1975	34	oui
Trèfle et affluents en Charente-Maritime	Avril 1979	26	oui
Tort	Janvier 1980	5	oui
Trèfle en Charente	Juin 1980	6	non
Vallée du Médoc	Décembre 1983	7	oui
Seugne moyenne et affluents	Décembre 1999	23	non
Maine	Décembre 1990	22	non

Tableau 1 : Les aménagements hydrauliques sur la Haute vallée de la Seugne

Là où ils ont été réalisés, les travaux d'assainissement et de recalibrage ont eu pour principaux effets :

- l'incision du lit à l'origine de la destabilisation et de l'érosion des berges, ainsi que la réduction des écoulements en été, aggravant l'eutrophisation des eaux.
- l'évacuation rapide de l'eau, la diminution des possibilités de rétention de la rivière, de ses annexes hydrauliques et de son lit majeur (régression des zones humides), facteurs contribuant à l'aggravation des étiages.

## II. L'OCCUPATION DU SOL

Le site Natura 2000 de la « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents » est assez peu urbanisé et ne comprend pas de grandes agglomérations. Les communes les plus importantes en étendue des zones agglomérées et population sont Jonzac (sous-préfecture de Charente-Maritime), et Pons (chef-lieu de canton).

Au sein des vallées de l'aire d'étude, on compte 13 modes d'occupation du sol différents, selon la nomenclature européenne standardisée Corine Land Cover. Leur superficie et proportion relatives sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Code Corine Land Cover	Intitulé	Superficie	% de recouvrement
1.1	Zones urbanisées	226,67 ha	2,5 %
1.4.1	Espaces verts	47,91 ha	0,5%
2.1	Terres arables	4 331, 87 ha	49,7 %
2.2.1	Vignobles	63,88 ha	0,7 %
2.2.2	Vergers et petits fruits	20,39 ha	0,2 %
2.3	Prairies	1 109,81 ha	12,7 %
3.1.1	Forêts de feuillus	1 639,79 ha	18,8 %
3.1.2	Forêts de résineux	39,81 ha	0,45 %
3.1.3	Forêts mélangées	19,79 ha	0,2 %
3.2.2	Landes et broussailles	102,46 ha	1,15 %
4.1	Zones humides intérieures	845,84 ha	9,7 %
5.1.1	Lit des rivières	166,56 ha	1,9 %
5.1.2	Plans d'eau	124,41 ha	1,4 %
<b>TOTAL</b>		<b>8 739,19 ha</b>	<b>100 %</b>

Tableau 2 : Mode d'occupation du sol de l'aire d'étude

L'occupation du sol est à forte dominante agricole, avec plus de 60 % de recouvrement de l'aire d'étude, dont près de 50% en terres cultivées. En revanche, la proportion de prairies est nettement plus faible : 12,7%. Ce dernier chiffre cache mal les disparités locales, puisqu'il existe une majorité d'espaces où les prairies sont absentes ou peu étendues, et d'autres où elles sont encore bien présentes (voir les cartes occupation du sol) : vallée de la Seugne entre Champagnac et Jonzac, vallée du Pharaon.

Le restant de l'occupation du sol est surtout représenté par des boisements feuillus (18,8 %), ceux-ci comprenant les boisements alluviaux naturels et les plantations de peupliers. On trouve aussi quelques forêts de résineux, surtout en tête de bassin versant.

Enfin, les zones humides intérieures (mégaphorbiaies, roselières, cariçaies...), représentent une part non négligeable de l'occupation du sol (9,7 %). Les secteurs où les espaces naturels sont les plus étendus sont là où la vallée est la plus large et la plus humide : Seugne entre Jonzac et Pons, Maine et Trèfle près de leur confluence avec la Seugne.

### III. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF ET DEMOGRAPHIQUE

#### III.1. LA SITUATION ADMINISTRATIVE

Le site de la haute vallée de la Seugne s'étend sur 67 communes, réparties sur dix cantons et deux départements, la Charente-Maritime (58 communes concernées) et la Charente (9 communes).

Quatre Communautés de Communes sont impliquées, ainsi que trois Pays. La majorité des communes appartiennent au Pays de la Haute Saintonge, hormis trois communes qui font partie de la Saintonge Romane, tandis que les communes situées en Charente adhèrent au Pays Sud-Charente.

Le tableau 3 récapitule la répartition administrative des différentes communes du site.

Communes	Cantons	Communauté de Communes	Pays	Département
Baignes-Sainte-Radegonde	Baignes-Sainte-Radegonde	CDC des 3B	Sud-Charente	16
Condeon				
Le Tâtre				
Reignac				
Touverac				
Barbezieux-Saint-Hilaire	Barbezieux-Saint-Hilaire			
Barret				
Guimps				
Montchaude				
Allas-Champagne	Archiac			
Brie-Sous-Archiac				
Neuillac				
Neulles				
Saint-Ciers-Champagne				
Saint-Germain-de-Vibrac				
Saint-Maigrin				
Agudelle	Jonzac			
Champagnac				
Chatenet				
Chaunac				
Fontaines-d'Ozillac				
Guitinieres				
Jonzac				
Léoville				
Lussac				
Meux				
Moings				
Mortiers				
Ozillac				
Réaux				
Saint-Germain-de-Lusignan				
Saint-Maurice-de-Tavernole				

Communes	Cantons	Communauté de Communes	Pays	Département
Saint-Médard	Jonzac	CdC de la Haute-Saintonge	Haute-Saintonge	17
Saint-Simon-de-Bordes				
Vibrac				
Villexavier				
Allas-Bocage	Mirambeau			
Mirambeau				
Nieul-le-Virouil				
Saint-Hilaire-du-Bois				
Soubran	Montendre			
Pommiers-Moulons				
Rouffignac				
Sousmoulins				
Tugeras-Saint-Maurice	Montlieu-la-Garde			
Chepniers				
Le Pin				
Mérignac				
Montlieu-la-Garde				
Polignac				
Pouillac				
Sainte-Colombe	Saint-Genis de Saintonge			
Clam				
Clion				
Mosnac				
Saint-Genis-de-Saintonge				
Saint-Georges-Antignac				
Saint-Gregoire-D'Ardennes				
Saint-Sigismond-de-Clermont	Pons			
Fléac-sur-Seugne				
Marignac				
Belluire				
Pons	CdC de la Région de Pons			
Saint-Léger				
Berneuil	Gémozac	CdC du canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole	Saintonge Romane	
Jazennes				
Villars-en-Pons				

Tableau 3 : Situation administrative des communes de la Haute-Vallée de la Seugne

# ORGANISATION TERRITORIALE



## III.2. LA DEMOGRAPHIE

L'ensemble des communes regroupe une population totale de 41 700 habitants, en progression entre les deux derniers recensements 1999 et 2007.

La densité moyenne est de 40 hab/km<sup>2</sup>, mais ce paramètre varie fortement selon les cantons, avec un minimum de 27 hab/km<sup>2</sup> pour le canton de Baigne-Sainte-Radegonde et un maximum de 59 hab/km<sup>2</sup> pour le canton de Jonzac. La ville de Jonzac est la plus densément peuplée avec 271 hab/km<sup>2</sup> tandis que la commune d'Allas-Bocage a une densité de 17 hab/km<sup>2</sup> :

Barbezieux-Saint-Hilaire (département de la Charente) est la commune la plus peuplée avec ses 4 819 habitants, en augmentation depuis 1990. Les autres chefs-lieux de canton dépassent également les 1000 habitants : Pons (4442 hab), Jonzac (3511 hab), Mirambeau (1470 ha), Monlieu-la-Garde (1324 hab), Baigne-Sainte-Radegonde (1282 hab) et Saint-Genis-de-Saintonge (1214 hab).

Les autres collectivités restent en dessous de la barre des 1 000 habitants, le minimum étant de 48 pour Lussac. Les 2/3 comptent moins de 500 habitants et près de 30 % ont moins de 200 habitants. Le secteur se compose donc essentiellement de communes rurales, dont la démographie a évolué de manière variable au cours du temps.

## IV. LES INVENTAIRES PATRIMONIAUX ET LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

### IV.1. LES INVENTAIRES PATRIMONIAUX

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) a pour objectif de recenser les zones importantes du patrimoine naturel national, régional, ou local, s'agissant de milieux naturels remarquables de par leurs qualité et fonctionnalité écologique.

On distingue :

- les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels et paysagers cohérents (massifs forestiers, vallées...), riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
- Les ZNIEFF de type 1 : secteurs plus limités dans l'espace et qui abritent des espèces, voire des associations d'espèces ou de milieux, qui présentent un caractère de rareté.

Dans le bassin versant de la Haute Seugne, on recense 9 ZNIEFF, dont 4 recouvrent tout ou partie du site Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne et affluents en amont de Pons » :

N°	Type	Dénomination	Superficie	Communes	Intérêt	Recouvrement avec l'aire d'étude
871	2	Haute vallée de la Seugne	4 336 ha	Id site Natura 2000	Milieux alluviaux humides, Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe...	oui
50	1	Landes de Touvérac	490 ha	Touvérac, le Tâtre	Landes sèches, landes tourbeuses, Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe, chiroptères...	oui
621	1	Forêt de la Lande	3 724 ha	Bois, Champagnolles, Lorignac, Plassac, Saint-Ciers du Taillon, Saint-Germain du Seudre, Saint-Fort sur Gironde, Saint-Sigismond de Clermont	Rapaces (Busard Saint-Martin, Busard cendré, Bondrée apivore), Genette...	oui
622	1	Fief de chez Joyau	7 ha	Meux	Pelouses calcicoles	non
623	1	Fief de Chaux	3 ha	Réaux, Saint-Maurice de Tavernole	Pelouses calcicoles	non
625	1	Les Peux	5 ha	Marignac	Pelouses calcicoles	non
626	1	Coteaux de Peuchauvet	36 ha	Chatenet, Sainte-Colombe	Pelouses calcicoles	non
751	1	Bois et étang de Saint-Maigrin	740 ha	Baignes, Lamérac, Le Tâtre, Montchaude, Touvérac, Saint-Maigrin	Loutre, Vison d'Europe, Engoulevent, Busard Saint-Martin...	oui
793	1	Carrières de Bellevue	21 ha	Jonzac	Chiroptères	non
829	1	Etang des Bénissons	1,81 ha	Soubran	Étang, suintements tourbeux, espèces végétales protégées, insectes...	oui

Tableau 4 : Liste des ZNIEFF du bassin versant de la Haute Seugne

## IV.2. LES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

### IV.2.1. Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.



Le réseau Natura 2000 est composé de deux types de sites :

- les ZPS (Zones de Protection Spéciale), relevant de la directive européenne n°2009/147/CEE du 30 novembre 2009 (remplaçant la directive n°79/409/CEE du 6 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux » ;
- les ZSC (Zones Spéciales de Conservation), relevant de la directive européenne n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages, dite Directive « Habitats ».

Dans le bassin versant de la Haute Seugne, on recense deux sites Natura 2000 (ZCS), en plus de celui objet de la présente étude, dont un recouvre une partie de l'aire d'étude :

N°	Type	Dénomination	Surface	Intérêt	Communes de l'aire d'étude concernées	Recouvrement avec l'aire d'étude	DOCOB
FR5400422	ZSC	Landes de Touvérac et Saint-Vallier	2222 ha	Landes sèches, landes tourbeuses, Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe, chiroptères...	Le Tâtre, Touvérac, Lamérac, Baignes, Saint-Maigrin, Chevanceaux	oui	approuvé
FR5402003	ZSC	Carrières de Bellevue	1 ha	Chiroptères	Jonzac	non	approuvé

Tableau 5 : Liste des sites Natura 2000 du bassin versant de la Haute Seugne

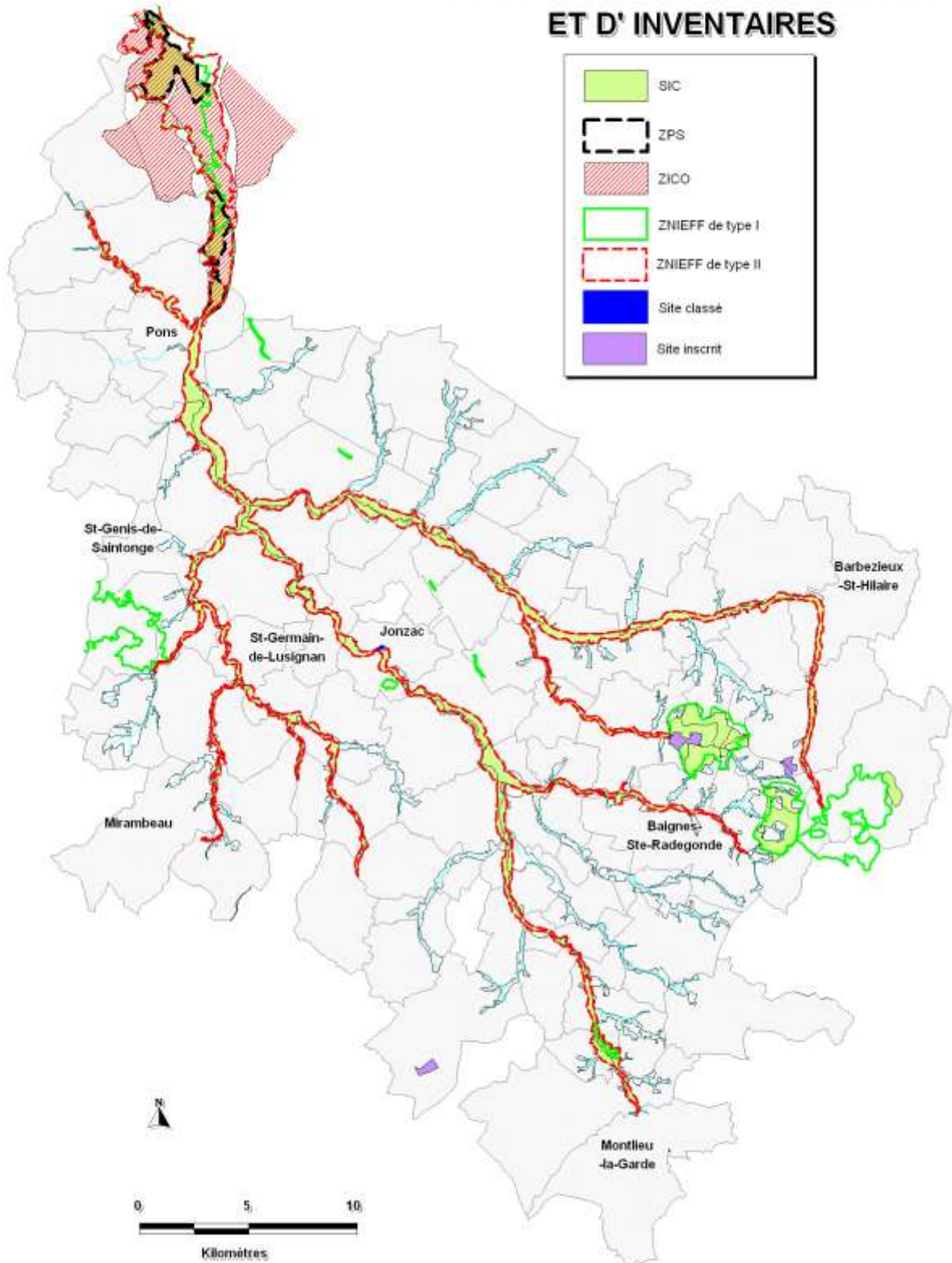
Rappelons que la vallée de la Seugne en aval de Pons est concernée par deux sites Natura 2000 dont le DOCOB est approuvé :

- FR5400472 : Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran (ZSC)
- FR5412005 : Vallée de la Charente Moyenne et Seugnes (ZPS).

L'intérêt de ces sites repose sur la présence de :

- un ensemble de milieux originaux et de formations végétales générées par l'action des crues régulières et prolongées des rivières : prairies humides, marais tourbeux, forêts alluviales...
- nombreuses espèces de faune d'intérêt communautaire, dont les plus remarquables sont : Vison d'Europe, Loutre, Cistude d'Europe, chiroptères, Lamproie de Planer, Rosalie des Alpes...
- nombreuses espèces d'oiseaux : Râle des genêts, Marouette ponctuée, Busard des roseaux, Cigogne noire...

## PERIMETRES REGLEMENTAIRES ET D' INVENTAIRES



## IV.2.2. Les protections au titre de la législation sur les sites

Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

Il existe deux niveaux de protection :

- le site inscrit : dès que l'inscription est prononcée, aucun projet de travaux autres que d'exploitation courante des fonds ruraux et d'entretien normal des constructions ne peut être effectué sans que l'Architecte des Bâtiments de France n'ait été informé du projet 4 mois à l'avance.
- Le site classé : tout projet susceptible de modifier l'état d'un site a obligation d'obtenir une autorisation spéciale.

Dans le bassin versant de la Haute vallée de la Seugne, on recense les sites suivants :

Commune	Nature du site	Protection	Date de l'inscription ou du classement
Jonzac	Place du château, terrasse et aires plantées d'arbres	Site classé	14/05/1943
Pons	Jardins du château	Site inscrit	11/05/1945
Saint-Maigrin	Etang de Saint-Maigrin (à l'exclusion du château)	Site inscrit	07/12/1942

Tableau 6 : Les sites inscrits et classés du bassin versant de la Haute Seugne

## IV.2.3. Les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme font l'objet d'une analyse détaillée dans la partie C- Diagnostic socio-économique (chapitre « V - Les documents d'urbanisme »).

Dans les communes dotées d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale), les parties naturelles des lits majeurs de la Seugne et de ses affluents sont classées en zone inconstructible, à vocation naturelle (zone N).

## IV.3. UN FONCIER GÉNÉRALEMENT PRIVÉ ET RELATIVEMENT MORCELÉ

La zone Natura 2000 ne comprend que très peu de terrains communaux et ceux-ci sont de faible superficie.

Parmi ceux-ci, on note la présence de plusieurs étangs communaux, qui ont principalement un usage de loisirs (pêche, promenade) : Jonzac, Léoville, Soubran (plan d'eau des Bénissons), Saint-Simon de Bordes, Bran, Mortiers.

Le plan d'eau d'Allas Bocage est propriété de la Fédération Départementale de Pêche et Protection du Milieu Aquatique de Charente-Maritime. Il s'agit d'une ésoiciculture car sa production principale est l'élevage du brochet.

Les aires de loisirs en bordure de Seugne à Jonzac et Pons sont aussi des propriétés communales.

Le foncier reste principalement privé et est généralement très morcelé. Les grandes propriétés privées sont rares dans le périmètre, hormis quelques exceptions telles que les domaines rattachés à des châteaux, dont le plus important est celui de Saint-Maigrin.

Il n'existe pas d'Espace Naturel Sensible du Département dans l'aire d'étude.